

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1833.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

*Accompagnant le Projet de Loi allouant des crédits provisoires au  
Département de la Guerre, pour le mois de mars 1833.*

Messieurs,

Lorsque j'eus l'honneur de demander, au nom du Gouvernement, l'ouverture d'un crédit provisoire pour le service du Département de la Guerre, je proposai de l'accorder pour les trois premiers mois de l'année 1833.

La Commission à qui fut renvoyé l'examen de ce projet de loi, pensa que le Budget de la Guerre pouvait être discuté et arrêté avant la fin du mois de février, et proposa, en conséquence, de n'accorder ce crédit provisoire que pour deux mois seulement.

La Commission du Budget n'étant pas encore en mesure de présenter son travail, et la discussion ne pouvant être terminée dans les deux Chambres que dans le courant du mois prochain, le Gouvernement vous demande, Messieurs, pour le mois de mars, l'ouverture d'un nouveau crédit réglé à *six millions*, comme il l'a été pour les deux mois précédens.

Les crédits ayant été accordés aux autres Départemens pour les trois premiers mois de l'année, il ne peut y avoir d'empêchement à ce qu'il en soit de même pour le Département de la Guerre.

*Le Ministre-Directeur de la Guerre,*

BARON ÉVAIN.

L

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

---

Léopold,

Roi des Belges,

*A tous présens et à venir, Salut;*

Sur le rapport du Ministre-Directeur de la Guerre et de  
l'avis du Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre-Directeur de la Guerre est chargé de présenter,  
en Notre nom, à la Chambre des Représentans, le projet de  
loi suivant :

ARTICLE UNIQUE.

« Il est ouvert au Ministre-Directeur de la Guerre un crédit  
provisoire de la somme de *six millions de francs*, pour faire  
face aux dépenses du mois de mars 1833. »

Bruxelles, le 20 février 1833.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi :

*Le Ministre-Directeur de la Guerre,*

BARON ÉVAIN.